



DIRECTION TERRITORIALE  
RHÔNE - SAÔNE  
SUBDIVISION DE FRONTIGNAN  
Pointe de Caranus - 34110 FRONTIGNAN

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Commune de FRONTIGNAN  
Secteur halte fluviale / Centre-ville

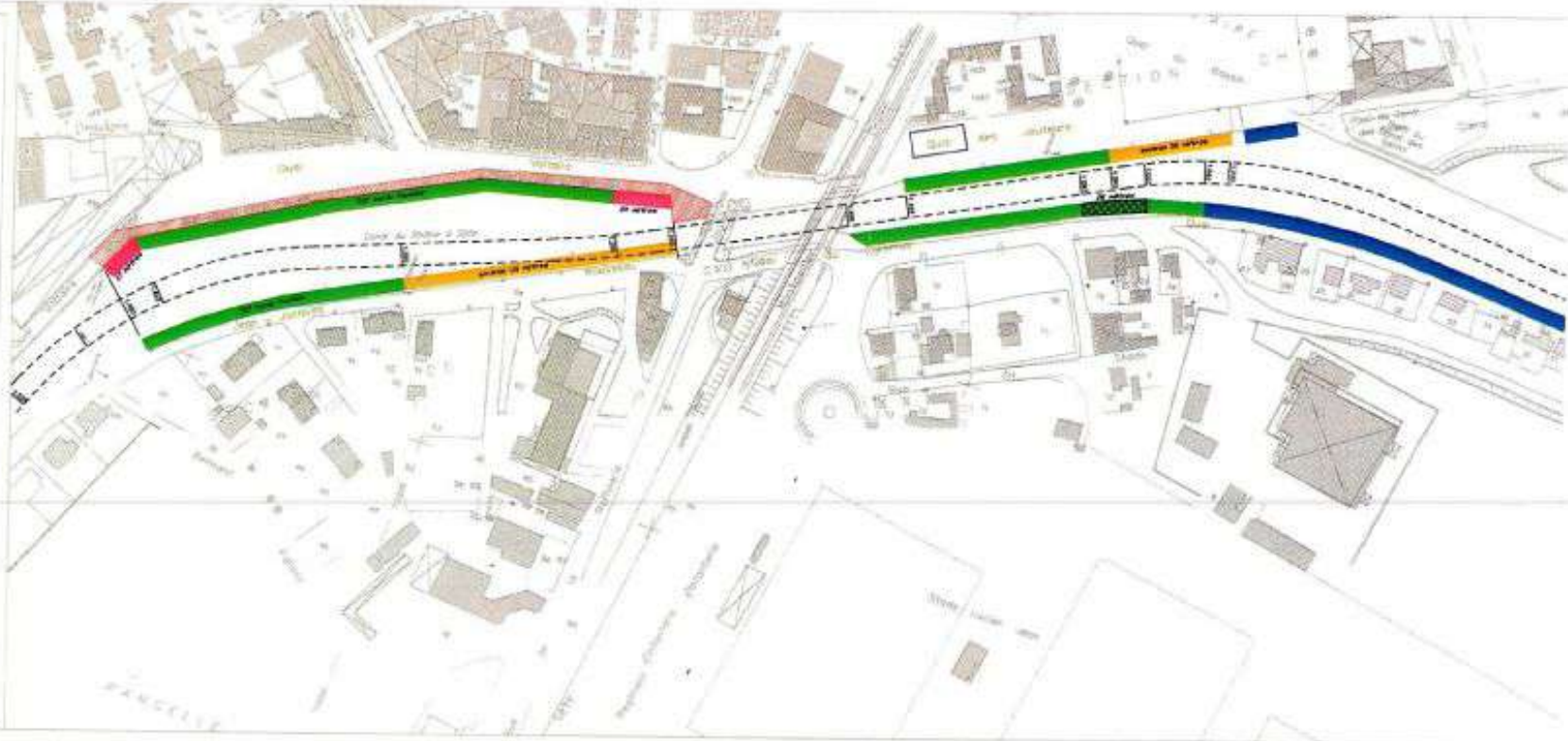
Types de stationnements des bateaux  
sur et au droit de la halte fluviale

Stationnement		Zone d'attente en quai permanente (stationnement de courte durée < 2 mois)
		Zone d'attente en quai permanente (stationnement de longue durée > 2 mois pour les bateaux à destination permanente, notamment de plaisance)
Pour usage		Zone d'attente en quai temporaire (stationnement de courte durée < 2 mois pour les bateaux à destination temporaire, notamment de plaisance)
		Zone de préparation d'attente permanente au service de la clientèle, située dans le QUAI D'ATTENTE
Type		Zone d'attente en quai VNF (stationnement de courte durée < 1 mois) (sans possibilité de logement)
		Zone inférieure de stationnement gérée VNF (stationnement de courte durée < 1 mois) (sans possibilité de logement)

PLAN

Frontignan le,  
Bon pour accord,  
Le Maire :

SCHEMATA 1/1000  
VNF-CDSD-DR-08/10/2017  
Plan N° 1203.000



Quai Voltaire = 27 boullards d'amorage  
Quai Jean-Jacques Rousseau = 3 boullards d'amorage  
Quai des Joueurs = 4 boullards d'amorage  
Quai du Caranus = 16 boullards d'amorage  
 (50 boullards d'amorage)

1. Terminal de Paiement  
 1. Pompe à dépotage  
 7. Bornes de services  
 (eau et électricité)  
 1. coffret (bovée/extincteur)